

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

du 16 octobre 2019

- Directrice : Mme DELSOL CAMINADE.
- Parents : Mmes GOURMELON-ANCOURT, JOSEPH, POMFRET et TOURON.
- Mairie : M. SALASC (mairie d'Aniane)
Mmes SERVA et GADET (Adjoint à l'Enfance - mairie d'Aniane)
M. FAROLDI (coordinateur enfance/jeunesse - mairie d'Aniane)
- Enseignants : Mesdames DELIEUZE, DOLLET, GOIFFON, PFERSDORFF, RICHARD et SAIS ; M. CAUDULLO et COIFFARD.

Nous excusons l'absence de :

- Inspectrice de l'Éducation Nationale : Mme HUMBERT
- DDEN : M. SCOTTO DI FASANO
- Mairies : Mme MOULIERES (adjointe - mairie de St Guilhem le Désert) ;
M. HARLAL (adjoint - mairie de Puéchabon)
- Enseignants : Mme VALOUR, M. ANDRE.
- RASED : Mme OTTOLINI, M. DERVEAUX

Ouverture de la séance à 18h30 par un tour de table.

Pour ce conseil, le secrétaire de séance est Mme PFERSDORFF.

La Directrice

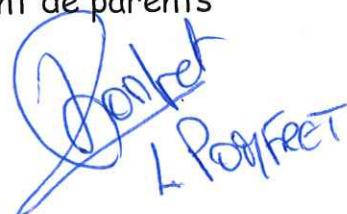


N. DELSOL

La secrétaire



Représentant de parents



L. POMFRET

Préambule :

M. SALASC « souhaite témoigner sa gratitude au corps enseignant, remercier les parents élus impliqués et les services de la mairie qui travaillent pour l'école. Il accorde toute sa confiance à son équipe pour apporter des réponses aux besoins de la jeunesse.»

1. Informations

- **Rappel de la composition et du rôle du Conseil d'Ecole.**
décret 90-788 du 6/9/1990 article 17
- **Effectifs, classes, enseignants, décharge de direction.**
202 élèves (214 en 2018).
Cycle 2 - CP + CE1 + CE2 = cycle des apprentissages fondamentaux: 114 enfants
Cycle 3 - CM1 + CM2 = cycle de consolidation : 88 enfants
Les enfants sont répartis dans 8 classes :
CP-CE2 Mme Richard : 20
CP Mme Goiffon : 22
CE1-CE2 Mme Delieuze: 24
CE1-CE2 Mme Valour et M. André : 24
CE1-CE2 Mme Dollet : 24
CM1-CM2 Mmes Saïs : 30
CM1-CM2 Mme Pfersdorff et M.Caudullo : 29
CM1-CM2 Mme Delsol et M.Caudullo : 29

Il est prévu d'accueillir 38 enfants en CP l'année prochaine, ce qui donnerait un effectif total de 199 élèves en septembre 2020.

- **Échanges de service - décloisonnements.**
 - Les enseignantes des classes de CM échangent leurs classes en Sciences ; Histoire-Géographie-Education Civique ; Allemand
 - Les élèves de CE2 de la classe 1 étudient l'espace-temps dans les classes de CE1-CE2 ; tous les élèves de CP sont regroupés pour travailler ce domaine une fois par semaine.

- **Langues vivantes**

L'anglais est enseigné à partir du CP à raison d'1h30 par semaine.

Les élèves de CM1-CM2 suivent un enseignement en allemand dispensé par Mme DOLLET à raison d'1 semestre par classe. Ils bénéficient donc d'un enseignement en anglais et en allemand.

- **Bibliothèque.**

Comme les années précédentes, les enfants se rendent à la bibliothèque municipale le mardi ou le jeudi après-midi une semaine sur deux pour emprunter un livre. Ils sont accueillis par M. Jean CHARLEUX dans les locaux de la Mairie sous la responsabilité des enseignants. Chaque parent a signé un accord de prêt.

M.CHARLEUX anime aussi les ateliers BCD à l'école une demi-journée par semaine, ainsi que le prêt des livres de la BCD aux élèves des classes 5 et 6.

- **Réseau d'aide.**

Cette année, les élèves qui en ont besoin bénéficient des interventions de Mme OTTOLINI (maîtresse E ; aide à dominante pédagogique). Elle travaille avec les enfants rencontrant des difficultés dans les apprentissages. Les prises en charge ont commencé tôt dans l'école grâce à la stabilité de son secteur d'intervention constitué de 1050 élèves. Elle a déjà travaillé (évaluations particulières et/ou suivis) avec 7 CE2, 5 CE1 et 4 CP. Elle s'est présentée auprès des parents présents à la réunion de début d'année des 2 classes de CP.

M. DERVEAUX (psychologue scolaire) est une ressource pour l'équipe enseignante et les familles qui en expriment le besoin. Ce n'est pas un thérapeute.

Les représentants de parents : « Les demandes de maintien du poste spécialisé G sont restées sans réponses. »

Nous pouvons aussi faire intervenir le Dr NEMAUSAT (médecin scolaire du secteur) pour la mise en place des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et en cas de besoin lors d'équipes éducatives. L'infirmière scolaire peut également apporter leur conseil. Elles sont joignables au collège de Gignac.

- **Activités Pédagogiques Complémentaires.**

Ces Activités Pédagogiques Complémentaires se déroulent en groupes restreints et peuvent s'adresser à tous les élèves, après accord des parents et sur des durées variables réparties sur l'année scolaire, selon les besoins identifiés par les enseignants. Les enfants peuvent être pris en charge par un enseignant autre que celui de leur classe. Et les groupes sont reformés à chaque retour de vacances.

Les élèves de Puéchabon-St Guilhem concernés, sont pris en charge sur le temps de cantine soit de 11h50 à 12h10 ou de 13h15 à 13h35 les lundis, mardis, jeudis et/ou vendredis. Pour la plupart des enfants, les APC se déroulent de 16 à 17h les lundis, mardis, jeudis et/ou vendredis.

À la fin de la séance, les enfants sont conduits à la maison des loisirs si les parents ne sont pas présents ou n'ont pas donné la consigne formelle de laisser l'enfant partir seul.

- **AVS : auxiliaire de vie scolaire**

4 AVS interviennent à l'école pour 11 élèves qui ont une notification de la MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées), 3 autres enfants attendent le retour de la commission.

2. Règlement intérieur

Il s'appuie sur le règlement type départemental et est complété par la charte de la laïcité.

Il a été remis à tous les nouveaux arrivants et sera à disposition sur le site de la mairie.

Seuls les horaires des récréations ont changé par rapport à l'année dernière.

	CP - CE1/CE2	CM1/CM2
matin	10h10-10h25	10h25-10h40
après-midi	15h-15h15	14h50-15h00

Vote : Le règlement intérieur est adopté.

3. **PPMS** : PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETE DES ECOLES

Le PPMS a été mis à jour. Il précise le rôle de chacun en cas d'évènement grave (alerte décidée par le préfet ou le maire) qui entrainerait le confinement ou l'évacuation des locaux. Il est construit en collaboration avec les services municipaux et s'applique donc durant tous les temps de l'école.

Dans les deux cas, les parents sont tenus informés grâce à l'application sms factor mise en place par les services de la mairie.

Un exercice alerte intrusion - évacuation s'est déroulé le 30/09/2019.

Alerte climatique : Les consignes ont été communiquées lors des réunions de rentrée.

En cas de besoin : information fournie par France Bleue Hérault ; diffusion des messages d'alerte par SMS, courriel aux abonnés de la lettre d'Aniane ou de Puéchabon et par haut-parleur dans le village.

Les enfants sont en sécurité à l'école et toujours avec un adulte.

4. **Organisation des élections de représentants de parents d'élève**

Dans le cadre du plan de simplification réglementaire engagé par le MEN, l'article 1 de l'arrêté du 19 août 2019 modifie l'arrêté du 13 mai 1985 : « Le vote a lieu à l'urne et par correspondance **ou** exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. »

Cette année, ont voté à l'urne 7 personnes pour un total de 127 votes.

Avec un vote seulement par correspondance, la mise en place de la salle du scrutin n'est plus nécessaire (plus besoin d'accesses, d'isoloir etc.).

Néanmoins, sont toujours obligatoires :

- une urne dans laquelle seront placés tous les votes par correspondance ;
- des scrutateurs en nombre suffisant (deux minimum) pour assurer le dépouillement.

Avis positif du Conseil d'école à la proposition d'un vote uniquement par correspondance pour les années à venir.

5. L'argent de l'école

✓ Dotation de rentrée scolaire et subvention annuelle

Nous remercions la Mairie pour les 47 euros par élève affectés à l'achat des fournitures et des manuels scolaires, pour les frais de photocopieur et de papier.

Les projets de classe sont en préparation. Nous transmettrons l'ensemble de nos budgets prévisionnels à la mairie pour les vacances de Noël. Nous prévoyons des subventions à hauteur de 27 euros par élèves pour 8 classes. Nous avons d'ores et déjà prévu de limiter la participation des parents aux sorties à 5 euros par enfant.

Mme Goiffon : La cotisation USEP pour les classes de CP CE1 et CE2 (114 élèves) s'élève à 7,30 €/élève + 15€ par adulte soit coût total 907€. Il s'agit de faire participer les classes à des rencontres inter-écoles et ainsi de profiter d'infrastructures qui n'existent pas sur la commune. L'accès aux sites sportifs est limité pour les classes de cycle 2 (sites éloignés et pas d'intervenants). Les enseignantes demandent une participation de la mairie à hauteur de 5€/ enfant.

Mme SERVA (mairie Aniane) : « Le montant qui pourra être versé par la mairie sera débattu en conseil. »

✓ Coopératives scolaires

L'école fonctionne avec une coopérative par classe. Chaque coopérative détient environ 1000 euros.

Cet argent permet de financer en partie les projets scolaires, l'achat du petit équipement de sport, de livres pour la BCD, et d'avoir un abonnement à un magazine pour chacune des classes.

Les coopératives sont alimentées par :

- les bénéfices réalisés par la vente des photos de classe, la tombola de fin d'année, les actions menées ponctuellement et par la cotisation de 7 euros demandée aux parents.
- les subventions municipales (27€ par enfants)
- une subvention départementale de 300€
- la participation de 5€ demandée aux parents pour les sorties.

A l'issue de la fête de rentrée, chaque coopérative de classe a reçu 34,50€.

Les représentants de parents d'élèves participeront à nouveau aux féeries de Noël (vente de gâteaux) le dimanche 15 décembre.

- ✓ Photos de classe. Les prises de vue ont eu lieu le 04/10. C'est un professionnel qui se déplace. Le bénéfice pour chaque photo vendue est d' 1,50€ environ.

Le conseil des maitres estime que les parents qui souhaitent une photo individuelle peuvent contacter un professionnel à l'extérieur.

Les représentants de parents d'élèves : « Certains parents insistent pour des photos individuelles à l'école. Un délégué doit contacter le photographe pour organiser des prises hors temps scolaire. »

6. Sport à l'école

Les élèves de CE1-CE2 ont bénéficié des interventions d'un animateur pour une initiation au volley-ball.

Les classes de CM1-CM2 ont commencé des ateliers de jeu de balle ovale avec les animateurs d'Hérault-Sport. Le tournoi de clôture du cycle se déroulera au Pouget le 10/12/2019.

Les enseignants ont demandé aux représentants de parents s'il leur était possible de financer l'achat de tambourins.

Les représentants de parents d'élèves n'ont pas encore pu en discuter.

Les enseignants demandent si des parents seraient disponibles et volontaires pour une séance « gonflage des ballons ». Ils recherchent également des balles de tennis molles, rebus des clubs de tennis.

7. Projets

- travail autour du climat scolaire engagé dans toutes les classes : élection de délégués et conseil des élèves ; messages clairs ; médiation.
- spectacle GROU au théâtre du Sillon à Clermont l'Hérault (offre de la CCVH qui paie le transport) pour 4 classes.
- interventions APAJH dans les classes de CM - le handicap et la différence. 3 ateliers sur les handicaps moteurs, visuels, auditifs avec mises en situation pour les classes de cycle 3.
- Ateliers autour du vidage du composteur municipal - l'éducation à l'environnement. Avec Jean et Elodie. Une classe chaque mois.
- Ecole et cinéma : 3 séances sont programmées pour chacune des classes de cycle 2.
- Spectacle de décembre, à la salle des fêtes : « Les petites brouilles » sur la thématique de la résolution de conflits. 1100€ à la charge de la municipalité les frais de déplacement en sus.
- Interventions d'une musicienne DUMiste de l'école de musique avec 5 classes de cycle 2, 1 fois par semaine pour 6 mois.
- Ateliers au jardin St Rome avec l'aide de l'association Vivre à Aniane.
- Dispositif « Création en cours » : nous accueillerons une plasticienne en résidence de janvier à juin 2020, Clémence Turpin Toussaint.

Les sorties scolaires sont réglementées : **elles correspondent aux programmes.**

Cf circulaires ministérielles 99-136 du 21-09-1999, 2005-001 du 05-01-2005 et 2017-116 du 06-10-2017

8. ALP - restaurant scolaire

- 2 services sont organisés. Les 5 classes de cycle 2 mangent dès 11h50 ; les autres à partir de 12h40.

Les représentants de parents d'élèves : Comment cela se passe-t-il ?

Mme SERVA (mairie Aniane) : 90 enfants mangent au premier service. On a étoffé l'équipe d'animateurs. En maternelle, les parents élus ont demandé à participer à un repas. Il est

possible en élémentaire aussi d'accueillir des parents durant la semaine qui précèdera la commission (12/11/2019).

- A la lecture de la circulaire n° 2003-210 du 1er décembre 2003, il apparaît qu' « Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants. Cependant, compte tenu des conditions de vie des enfants et des familles qui peuvent entraîner des contraintes diverses, il peut être envisagé (...) une collation dès leur arrivée à l'école maternelle ou élémentaire et, dans tous les cas, au minimum deux heures avant le déjeuner. »
C'est pourquoi les enseignants interviennent auprès des enfants qui souhaitent manger un goûter à la récréation du matin.
- Pour les goûters d'anniversaire, qui restent des moments exceptionnels, nous pouvons partager avec les enfants un gâteau mais les boissons sucrées et les bonbons sont inutiles.

Les représentants de parents d'élèves : L'organisation du service minimum est-elle systématique ?

Mme SERVA (mairie Aniane) : C'est la loi. Mais il y aura encore certainement des discussions car l'équipe municipale peut souhaiter soutenir certaines revendications des agents. Les délais pour la mise en place sont extrêmement courts, c'est pourquoi la communication est tardive.

Conclusion

Le prochain conseil d'école se déroulera le 31/01/2020.

Le dernier conseil de cette année scolaire aura lieu le 05/06/2020.

Si le besoin s'en fait sentir, nous pouvons nous parler en dehors des réunions du conseil.

Le conseil est clos à 19h35.

Merci à tous.

Les enseignants invitent tous les participants à un apéritif.

En annexe :

1- émargement.

2- extraits du décret 90-788 du 6 septembre 1990 et de l'article 17 du JO du 08/09/1990 portant sur le rôle et le fonctionnement du conseil d'école.

3- règlement intérieur adopté en conseil.

